

BULLETIN DU CONSEIL DE VILLAGE

"VILLAGEXPO"

BULLETIN n° 18
Mois d'Octobre 1971

P U I S Q U E C E L A V O U S C O N C E R N E

Vous avez tous reçu, après l'assemblée générale de la coopérative, le compte-rendu de cette assemblée et une lettre du Président MAFFRE en date du 30 Juin. Deux remarques s'imposent immédiatement :

- c'est la première fois que nous recevons si vite le compte-rendu de l'assemblée générale;
- dans sa lettre notre président attaque violemment "une poignée d'irresponsables" qui ont eu l'audace de demander des explications sur la gestion de la coopérative et n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante ont osé exprimer leur mécontentement par des votes négatifs.

Ceci mérite une explication dans cette rubrique puisque je fais partie de ceux de St Michel et d'autres groupes qui sont intervenus dans les débats.

Tout d'abord notons qu'aucune des résolutions n'a été rejetée. En votant, nous savions ce que nous faisons. C'est maintenant au Conseil d'Administration de tirer les enseignements de ces votes négatifs.

En voici les raisons en ce qui nous concerne.

Depuis maintenant plus de 3 ans, un certain nombre de locataires-attributaires de VILLAGEXPO ont entrepris une action ayant pour but d'obtenir que nous participions aux décisions nous engageant au sein de la coopérative.

Sur le plan local de l'ensemble immobilier des résultats ont été obtenus : reconnaissance aux locataires-attributaires de droits aussi proches que possible de ceux de copropriétaires, création du Conseil de Village, enquête SEDA, réalisations à but socio-culturel et sportif. Et je peux vous annoncer pour 1971 des charges moins élevées que pour 1970.

Mais l'action sur le plan local ne suffit pas. En effet, certains faits sont préoccupants pour qui suit l'évolution de la coopérative. De 1965 à 1970, le nombre des coopérateurs a doublé alors que le nombre des salariés de la coopérative a été multiplié par plus de 3 (258 contre 72). Alors qu'en 1965, il y avait un employé pour 21 coopérateurs; en 1970 on trouve un employé pour seulement 12 coopérateurs. Sur ces 5 années, les dépenses salariales sont passées de 938.391,28 frs à 5.561.398,34 francs, soit un accroissement supérieur à 5.

.../...

Le papier sur lequel a été imprimé ce bulletin
a été offert par les annonceurs.
Faites leur confiance !

TRAVAIL RAPIDE
ET SOIGNÉ

IMPRIMERIE
LEFÈVRE s. a.
typo - offset

122, route de Corbeil
91-Ste-GENEVIÈVE-des-BOIS

tél. 921-04-55

Ces chiffres sont extraits des documents fournis par la coopérative pour ses assemblées générales annuelles. Nous les avons regroupés dans le tableau ci-joint.

On s'aperçoit en étudiant ce tableau que la coopérative a pris vers 1967 un virage vers la croissance : croissance du nombre d'actionnaires, croissance du nombre de salariés et croissance des salaires.

Nous nous posons la question de savoir si cette croissance est équilibrée.

Qui ne se poserait cette question en face des chiffres :

- croissance des coopérateurs : 2
- croissance des salariés : plus de 3
- croissance des salaires : plus de 5

C'est dans ce sens que les représentants du Conseil de Village à l'Assemblée de 1971 ont posé des questions. C'est parce qu'ils n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes de la direction et du Conseil d'Administration qu'ils ont voté, en toute connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant qu'ils ne mettaient pas en cause le vie de la coopérative contre les résolutions présentées par le Conseil.

Nous avons le droit de poser des questions et le Conseil d'Administration le devoir de nous répondre car c'est nous qui payons le fonctionnement de la coopérative. Ainsi le Conseil d'Administration de la coopérative a décidé au début de l'année d'augmenter la "rémunération de la Société". Celle-ci a été portée au maximum autorisé par la réglementation.

Cette mesure nous fait supporter directement l'augmentation du coût de fonctionnement de la coopérative. Etait-ce la seule solution ? Ne pouvait-on pas plutôt chercher à limiter et même diminuer cette augmentation du coût de fonctionnement ?

Ces choses devaient être dites, particulièrement après la lettre de M. MAFFRE. En effet, qui sont les responsables ? Devons nous rappeler qu'une "coopérative" est l'affaire de tous les coopérateurs et non la propriété du Conseil d'Administration, des directeurs ou encore des employés ? Chaque coopérateur est responsable personnellement de la coopérative et cette responsabilité s'est traduite dans des affaires récentes par des apports financiers supplémentaires et inattendus. Et n'est-ce pas faire preuve de responsabilité que de s'intéresser du plus près possible à la façon dont la coopérative est gérée et de s'inquiéter légitimement de ses problèmes financiers.

H. DATHIS
.../...

ANNEE	1965	1966	1967	1968	1969	1970
NOMBRE DE SALARIES	72	75	103	145	204	258
NOMBRE DE COOPERATEURS (1)	1.550	1.710	1.883	2.605	3.003	3.176
NOMBRE D' ACTIONS	6.125.584	8.366.384	13.473.603	18.738.262	20.122.436	21.347.213
DEPENSES SALARIALES TOTALES	938.391,28	1.229.021,30	1.755.397,27	2.816.040,07	3.956.640,39	5.561.398,34
RAPPORT :						
<u>NOMBRE DE COOPERATEURS</u> <u>NOMBRE DE SALARIES</u>	21,5	22,8	18,2	17,9	14,7	12,3
RAPPORT :						
<u>SALAIRES</u> <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	0,1531	0,1469	0,1300	0,1502	0,1966	0,2604

(1) Estimation déduite de la rubrique : activité de la société au 31/12.

BAHV

POUR VOTRE MAISON
A VOTRE SERVICE

138, avenue de l'Hôtel de Ville
91 - SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

— TÉLÉPHONE : 921.00.57 —

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE

ÉLECTRO-MÉNAGERS AMÉNAGEMENT CUISINE
CHAUFFAGE CENTRAL EAU CHAUDE ET AIR CHAUD

Tout POSÉ ou à POSER soi-même

ENTRETIEN DE LA VOIERIE

Comme nous vous l'avons dit dans un précédent numéro du Conseil de Village, la municipalité a pris à charge le nettoyage des rues de l'ensemble.

Devant la rareté des passages de la balayeuse municipale, nous sommes intervenus auprès de Monsieur le Maire. Celui-ci nous a expliqué que c'est en raison de manque de personnel qualifié que la balayeuse n'est pas passée plus souvent. Il nous a donné l'assurance que les mesures étaient prises pour redresser cette situation.

RAMONAGE

Les Etablissements WITTMAN passeront dans Villagexpo :

- Jeudi 21 Octobre (matinée et après-midi)
- mardi 26 Octobre (matinée)

afin d'effectuer les ramonages qui n'ont pas pu avoir lieu en septembre.

Il ne leur est pas possible de passer un samedi. Il s'agit là des derniers passages pour l'année 1971.

RAMASSAGE DES ORDURES

L'attention des habitants du village est attirée sur deux points :

- le service de ramassage des ordures ménagères n'assure pas le ramassage de la ferraille, ni par le service normal, ni par service particulier. Les usagers doivent donc assurer eux-mêmes l'évacuation de leurs ferrailles vers les lieux de décharge. Une action va être entreprise par le conseil de village pour qu'il soit remédié à cet état de chose.

- les éboueurs nous ont signalé que des produits de rebut de manipulation délicate sont parfois placés dans les ordures ménagères sans précautions particulières et sans que rien ne les signale au personnel (exemple : bidon d'huile moteur, non bouchés). Les éboueurs demandent que ces produits soient placés à part des ordures ménagères ou signalés par mot.

TONTE DES PELOUSES

Le compte rendu de la réunion du conseil de village du 4 mai 1971, paru dans le bulletin n° 17 de juin et traitant du contrat de tonte des pelouses a inquiété, à juste titre, les habitants du village.

L'information figurant sur le bulletin et valable à la date du 4 mai était :

" Après une première tonte, l'entreprise Hennard envoie à la Coopérative un projet de contrat annuel de 45.000 Fr au lieu de 25000Fr".

Depuis cette date, le contrat a finalement été établi pour un montant de 30.303,26 Fr par an, en augmentation certes par rapport au ler devis de la Maison Hennard mais inférieur à tout autre devis de maison concurrente.

TANTIEMES DE COPROPRIETE

Nous publions ci-joint la liste des tantièmes de copropriété. Ces tantièmes ont été déterminés, conformément à la réglementation en vigueur, de la façon suivante :

- 1- / Soit S1 la surface "habitable" d'un pavillon. C'est la surface déclarée par le constructeur sur les actes officiels de vente.
- 2- / Soit S2 la surface "privative" du terrain associée au pavillon. C'est la surface mesurée par le géomètre et qui figurera sur les actes notariés.
- 3- / La surface corrigée "S" utilisée pour la détermination des tantièmes est calculée selon la formule suivante :

$$S = S1 + 0,05 S2$$

Autrement dit, la surface corrigée est la somme de la surface habitable du pavillon (S1) plus 5% de la surface privative du terrain.

- 4- / Détermination des "tantièmes". La somme des tantièmes doit être égale à 100.000

Si l'on fait la somme des surfaces corrigées de tous les locataires-attributaires de St Michel, on trouve environ 40.000

Pour passer des surfaces corrigées S aux tantièmes T il faut donc utiliser le coefficient de correspondance 2,5 (1). La formule finale donnant les tantièmes est donc :

$$T = 2,5 \times S$$

En résumé :

- si S 1 = surface habitable pavillon
 - si S 2 = surface privative du terrain
- alors : surface corrigée : $S 1 + 0,05 S 2$
et nombre de tantièmes : $T = 2,5 S$

Par exemple :

soit un pavillon de surface habitable 106 m² et un terrain privatif de 200 m², la surface corrigée est :

$$S = 106 + (0,05 \times 200) \\ = 106 + 10$$

$$S = 116 \text{ m}^2$$

Le nombre de tantièmes correspondants à ce pavillon est donc de

$$T = 2,5 \times 116$$

$$T = 290 \text{ tantièmes}$$

(1) avec une précision de 2.10⁻³

.../...

PREMAMAN

tout pour l'enfant
et la future maman

Madame A. PRENOIS
CONCESSIONNAIRE

centre commercial du Bois-des Roches
91 - SAINT - MICHEL - SUR - ORGE
Téléphone : 904-25-98

LISTE DES TANTIEMES (AU 02.6.1971)

001	ROBLIN	290	051	MONTEIL	272	101	BRUCATO	224
002	CHAMPILOU	335	052	JOUANIN	302	102	ROUGERIE	238
003	LEGAULT	245	053	COCHET	265	103	LHERY	232
004	SOULIE	271	054	LETHOER	233	104	LISION	256
005	FAGES	338	055	COLLIN	265	105	LACOSTE	259
006	CHAZAL	303	056	MAUDUIT	236	106	ROUSSELET	226
007	RAISSON	256	057	PEYRE	296	107	VAILLANT	350
008	DELAUMENIE	247	058	MADELENAT	239	108	BOURGEAIS	262
009	BERNARD R.	287	059	FENARD	262	109	JOUVELOT	198
010	GAUTHIER	287	060	PORTOLEAU	309	110	EMERIC	198
011	BALITRAND	248	061	MARRIERE	298	111	RETHALER	206
012	STIFF	224	062	DELARMINAT	309	112	BIRIEN	202
013	DAHAN	223	063	PHAM VIET	297	113	PAUL	259
014	CALIBRE	291	064	LELARGE	297	114	BLIND	365
015	MALLECK	287	065	LEPINAY	276	115	GAUTIER de L.	366
016	NIVAUT	274	066	VALETTE	307	116	BONNEFOND	210
017	ECUSSON	238	067	VINCELET	295	117	BRUIN	260
018	NOEL	276	068	HAZAERS	250	118	DAGRENAT	357
019	DAUBRON	226	069	LIZZARDI	301	119	LEGOFF	213
020	BARDE	358	070	SOLER	296	120	TASTEVIN	222
021	URBANSKI	298	071	GUILLETIN	253	121	RAPP	318
022	WADEL	279	072	TIXIER	264	122	WEBB	251
023	DIEUMEGARDE	312	073	LAINÉ	305	123	LAVAL	287
024	CHAPELAIN	263	074	SUINOT	244	124	DANDELLOT	258
025	GAILLARD	342	075	DUVAL	241	125	MAIGNAL	322
026	PROVOT	303	076	CERVEAU	232	126	KASPRZAK	266
027	GOBERT	272	077	BOIG	238	127	VARELLA	260
028	LEROUX	282	078	AUTREL	285	128	LECORRE	260
029	STAGNOL	298	079	SIMEON	279	129	FONTAN	266
030	CARDON	297	080	CARRIE	265	130	QUESNEL	272
031	LEBARON	297	081	VILLAC	231	131	ACOLANT	269
032	CAUBEL	297	082	LEFRANC	231	132	LOZACH	326
033	MARGERIE	298	083	FROGER	266	133	BRICARD	317
034	BELMONT	299	084	GINESTE	260	134	LESCOP	259
035	PONCHARAL	393	085	KERMAGORET	250	135	MIRA	266
036	SAVITZKY	393	086	RIOU	250	136	MARSAUD	333
037	LAURENS	299	087	MAITRE	353	137	BOUCHERY	329
038	QUELLET	305	088	DEROC	288	138	MOREL	348
039	ALVAREZ	220	089	LANIAU	240	139	JACOMET	264
040	VIALETTE	220	090	ANIS	245	140	LEMOINE	324
041	GABARD	272	091	HENRIOT	281	141	COLLIN	322
042	FOUILLAUD	233	092	PELIGER	319	142	MAQUAIRE	229
043	FOULON	269	093	RISPAIL	316	143	BREGEOT	255
044	MATHIEU	270	094	RAINAUD	329	144	PRIGENT	255
045	COQUEBLIN	305	095	JOSSE	318	145	NADAL	255
046	ROLLAND	278	096	DAVID	314	146	VANNEREAU	258
047	GINOCCKI	269	097	DUPUIS	280	147	GONCE	284
048	SAMIER	266	098	SALOME	266	148	KEMPF	284
049	EBENE	305	099	JAMES	300	149	TRIVIAUX	226
050	AROUN	305	100	BIENCOURT	222	150	THIBAUT	226

151	PAPON	264
152	MONROY	211
153	MOREAU	212
154	SIGNOL	215
155	BERNARD J.C.	234
156	MIROUE	252
157	GUYOMARD	249
158	GARNIER	249
159	BASTIEN	215
160	FEYSEL	212
161	LONGER	212
162	RONDEAU	289
163	DATHIS	286
164	MURET	299
165	LIPOWICZ	293
166	GAUCHE	289
167	CHODANINOCK	264
168	LETEMELIER	232
169	BOURASSEAU	290
170	DEMIRTJIS	291
171	LEVRON	244
172	REDUREAU	243
173	REMONT	244
174	VITTECOQ	335
175	LEDALLIC	308
176	DESNOS	250
177	HAINA DU FRETAY	385
178	MAROTAUX	356
179	KOSOWSKI	315
180	DEBRUYNE	303
181	PHILIPPE	233
182	LAVASTE	312
183	LOZINGUEZ	311
184	PRENOIS	349
185	FLAVIANO	368
186	GRAVIER	369
187	DEHAUDT	395
188	BEAUJON	301
189	ANO	232
190	VINOLES	286
191	VERNAT	259
192	VINET	223
193	COURTOIS	284
194	VENTACH	224
195	CORNU	305
196	DEGEA	224
197	DUGNE	305
198	STEFANOVICH	287
199	DOURNEL	260
200	FACCO	291

201	CODEFROY	299
202	MONGREVILLE	271
203	GARBE	269
204	CHOVA BUENO	223
205	SIMON	240
206	DUBARLE	299
207	GODET	295
208	LE TROUHER	271
209	GAUTHIER	281
210	MOUROY	285
211	ALLOUCHE	295
212	AUBRY	230
213	MONTAGU	294
214	VIGNERON	240
215	HALLARD	234
216	WEISS	316
217	BERNARD A.	320
218	VINCENT	267
219	THOMASSE	266
220	NERAULT	266
221	LAFAILLE	267
222	BERTRAND	265
223	PIGNAL	264
224	KLUTSCH	277
225	LEFEVRE B.	262
226	MERENDA	314
227	ESTIVAL	314
228	LISSAJOUX	257
229	GAUTHE	257
230	LE GOUSSARD	257
231	DURAND	258
232	LEFEVRE	303
233	BRUNET	261
234	DUPRIET	265
235	BIANNIC	294
236	GOURIOU	278
237	LEFEVRE H.	278
238	BOUHANT	355
239	BENECCHI	319
240	DURIEUX	261
241	THIRIOT	260
242	CHAUDRE	261
243	MICHOT	343
244	FIGULS	326
245	ALONSO	320
246	LOPEZ	268
247	LEGRAS	345
248	ESTAVOYER	277
249	TREGAROT	267
250	INGRASSIA	266

251	DURON	275
252	PINEDA	277
253	PAYEN	244
254	CHARGY	238
255	LAURENT	274
256	NELITZ	247
257	ICHIER	240
258	PARNAUDEAU	290
259	MALOCHE	273
260	JUAN	242
261	THIRION	257
262	HAINAUT	246
263	PUJANTE	241
264	FOLCHER	280
265	VAGNE	279
266	FRANTZ	242
267	LE BRAS	247
268	ASTIER	255
269	ROYER	276
270	VARGEL	264
271	VIVANCOS	306
272	CAZERIA	298
273	DEVILLE	244
274	LAUVERJON	257
275	ALDOU	303
276	DADON	256
277	AMAIA	361
278	AUDIDIER	308
279	FERNANDEZ	348
280	DEFLERS	387
281	MENIER	250
282	DUBOS	312
283	MENGUY	253
284	IMMEL	311
285	CHRISTIN	219
286	WETTLING	308
287	MOREAU	219
288	MIALLE	317
289	VIROT	222
290	BOUNIOL	329
291	CALTOT	313
292	FAU	222
293	BOUSSARD	317
294	LEBARS	307
295	LEFEVRE Cl.	219
296	FREYDIGER	313
297	MASSON	219
298	LEGOASCOGNE	313
299	ZAINA	222
300	GOUILLE	321

.../...

G. Jallet

« AU PEINTRE MODERNE »
ANCIENNEMENT SOUTOUL

122 AVENUE GABRIEL-PÉRI 91 - SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Téléphone : 921-00-95

Peinture, vitrerie, revêtements de sol, articles de ménage, lustrerie, jouets, cadeaux, liste de mariage Livraisons à domicile - Pose gratuite

301	LEBON	306	321	LAVAUD	268	341	BIONDI	331
302	BELLIARD	219	322	LEMAITRE	273	342	FILLIAU	357
303	MARSEILLE	305	323	GENIN	273	343	MINVIELLE	296
304	BROSSEL	219	324	TREMANTE	258	344	DESVIGNE	257
305	CAPRIO	276	325	BOUHALIER	257	345	CHABERT	254
306	KLIMEK	304	326	THIRY	338	346	PIOLI	273
307	DIOT	301	327	CHAUCHAT	308	347	ENCINAS	252
308	VALADE	266	328	GUYONVARCH	237	348	DELOIRE	352
309	CROSATO	272	329	GIVODAN	291	349	TOURNAIRE	326
310	MEYNIER	287	330	MIGLIACCIO	254	350	RABINEAU	261
311	HUET	300	331	TREGUER	254	351	CAILLET	313
312	SOREL	290	332	FIALEYRE	304	352	MOTSCH	329
313	HUPIN	273	333	ECHALIER	356	353	MONDOR	287
314	FESNIERES	265	334	VERGE	258	354	LISSAJOUX	259
315	LOPEZ	307	335	ODOUARD	286	355	CAUWET	336
316	GIET	276	336	HABERT	311	356	SERNICLAY	269
317	BUCCIERO	275	337	VAUGEOIS	306	357	LAFON	272
318	CHAUVEAU	259	338	BLANCKE	240	358	RIQUET	313
319	SAID	295	339	BALLET	254	359	BOUAZIZ	309
320	DESCHAMPS	267	340	COUTURIER	341			

PERMANENCES - REUNION DES COMMISSIONS

(petit hall)
de 10h.30 à 11h.45)

- 23.10 : Mme FOULON et Mr PROVOT (Commission socio-culturelle)
- 30.10 : pas de permanence
- 6.11 : MM. DATHIS et GAUTIER DE LAHAUT (juridique)
- 13.11 : MM. LEFEBVRE et LOPEZ (Commission financière)

Prochaine réunion du conseil de village :

- mardi 3 novembre 1971 - 21H.00 - petit hall

CHARGES TRIMESTRIELLES

Afin d'expliquer les nouvelles présentations du compte de charges, la Coopérative nous annonce une réunion d'information entre le 10 et le 20 novembre. La date exacte vous sera précisée dans le prochain bulletin.

REMERCIEMENTS : M. & Mme Victor ROLLAND profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie et d'amitiés reçus lors du décès de leur fils René ROLLAND adressent leurs remerciements émus à tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

ANNONCE : A vendre SIMCA 1000 G.L.S. - Etat exceptionnel
Ecrire : Monsieur BURGAUD Jean-Claude
24, rue Pierre Curie à SAVIGNY-sur-ORGE 91